



19ème Foire internationale de Lomé

Exercice de proximité de l'OTR axé sur le foncier

Vitrine pour les entreprises désireuses de conquérir de nouveaux marchés et de développer leur réseau professionnel, la Foire internationale de Lomé s'est ouverte, ce 22 novembre à Lomé. Dans le sillage des activités, l'Office togolais des recettes (OTR) a été mis ...



PAGE 5

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Lenga Nouni Djod-nam : le parcours inspirant d'une entrepreneure bénéficiaire du FNFI au Togo

Lenga Nouni Djod-nam, une femme déterminée et résiliente, a dû faire face à de nombreux défis dès son plus jeune âge. Malgré sa sortie des bancs ...

PAGE 2

DIPLOMATIE



Crises et conflits

Les mécanismes de gestion se sont considérablement affaiblis

Dans un communiqué publié le jeudi 28 septembre 2024, le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'étranger a annoncé le lancement de l'initiative Global Peace and Security ...

PAGE 3



Enseignement supérieur

Les actions visant à répondre aux besoins stratégiques du pays

Des émissaires du gouvernement togolais étaient devant les professionnels de la presse, vendredi dernier, pour leur expliquer les évolutions constatées dans les actions entreprises par leur équipe. Il s'agit du "Rendez-vous avec le gouvernement".

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Paludisme : le Togo introduit le traitement préventif chez les nourrissons

Au Togo, les enfants de moins de deux ans bénéficieront désormais d'un traitement préventif pérenne contre le paludisme, grâce à l'intégration de la chimio-prévention chez les nourrissons dans le Programme élargi de vaccination (PEV). Le ministère en charge de la Santé a en effet lancé officiellement le jeudi 28 novembre cette nouvelle approche à Assahoun, dans la préfecture de l'Avé.

Concrètement, l'opération consistera à donner de la sulfadoxine-pyriméthamine aux nourrissons en quatre doses, au cours des séances de vaccination à 10 semaines, 14 semaines, 9 mois et 15 mois. Chaque dose offrira une protection contre le paludisme, notamment les formes graves, pendant une période de 35 jours. L'objectif est de renforcer la protection des nourrissons tout au long de l'année.

« En introduisant la chimio-prévention, nous faisons un pas audacieux vers un avenir où le paludisme ne sera plus une menace pour notre pays », a indiqué le secrétaire général du ministère de la Santé, Kokou Wotobe. L'initiative soutenue par le Fonds mondial sera mise en œuvre dans le Grand Lomé ainsi que dans les régions Maritime et Plateaux.

Pour rappel, la chimio-prévention est également appliquée pour protéger d'autres groupes vulnérables, tels que les enfants de 03 à 59 mois et les femmes enceintes, contre le paludisme.

ACTUALITÉ

Télécommunications

L'Arcep joint les médias à sa tournée nationale

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a débuté, le 25 novembre 2024, sa cinquième tournée nationale d'information à l'endroit des médias. ...

PAGE 11

	SOMMAIRE	<p>Afrique du Sud/Diplomatie G20 : l'Afrique du Sud à la tête de l'institution pour la 1ère fois</p>  <p>P 4</p>	<p>Développement durable La BAD accorde 200 millions € au Togo pour financer projets verts et sociaux</p>  <p>P 5</p>	<p>Carnet noir Sodjiné Aziamalé, une étoile éteinte</p>  <p>P 10</p>
---	-----------------	---	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Lenga Nouni Djod-nam : le parcours inspirant d'une entrepreneure bénéficiaire du FNFI au Togo

Lenga Nouni Djod-nam, une femme déterminée et résiliente, a dû faire face à de nombreux défis dès son plus jeune âge. Malgré sa sortie des bancs en classe de 4e, elle était consciente que pour réussir dans notre société, il était essentiel d'être économiquement active. Avec des opportunités d'emploi limitées en raison de son niveau d'études, elle a décidé de se tourner vers les activités génératrices de revenus. Ainsi, elle a commencé à vendre des jus dans un établissement scolaire, cherchant à subvenir à ses besoins et à soutenir sa famille. La vie de Lenga Nouni Djod-nam a pris un tournant inattendu lorsque son mariage s'est terminé par un divorce, la laissant seule responsable de l'éducation et de l'entretien de ses trois enfants. Face à cette situation difficile, elle a puisé dans sa détermination et a continué à se battre, malgré les nombreux obstacles auxquels elle était confrontée.

Des difficultés avant la rencontre avec le FNFI

Résiliente et déterminée à réussir malgré sa séparation avec le père de ses enfants, Lenga Nouni Djod-nam a dû surmonter de nombreux obstacles avant de rencontrer le FNFI. Son niveau d'éducation limité et son statut de mère divorcée ont rendu l'accès au financement traditionnel extrêmement difficile, d'autant plus qu'elle ne disposait pas de garanties à offrir. Elle s'est retrouvée contrainte de faire confiance à des usuriers et à des microfinances aux taux d'intérêt exorbitants, ce qui compliquait davantage sa situation lorsqu'elle était confrontée à des périodes de marché difficiles.

Très rapidement, elle a réalisé que les taux d'intérêt exorbitants pratiqués par les prêteurs avec lesquels elle travaillait, constituaient un frein à son progrès et à sa stabilité financière. Elle a déclaré : "Au départ, j'ai eu beaucoup de difficultés. Je faisais confiance à certaines microfinances avec des taux d'intérêt élevés. C'était compliqué, surtout lorsque le marché était faible

et que je devais rembourser avec des taux d'intérêt élevés. Cela devenait très difficile. Donc, mes difficultés avant de connaître les produits du FNFI étaient principalement liées à l'obtention de financement et aux taux d'intérêt exorbitants". Son plus grand désir était alors de trouver une solution qui lui permettrait d'obtenir du crédit à des taux abordables, offrant ainsi une véritable opportunité de s'en sortir financièrement. Elle aspirait à un financement qui lui permettrait de développer son activité et de créer un avenir plus stable pour elle-même et ses enfants. La rencontre avec le FNFI a été un tournant décisif dans sa vie, lui offrant enfin l'accès à des produits financiers adaptés à ses besoins.

Une rencontre déterminante avec le FNFI

Une rencontre a changé la vie de Lenga Nouni Djod-nam de manière significative. Tout a commencé par un heureux hasard lors de la fête du 1er Mai 2018, la fête du travail, où elle participait en tant que vendeuse de jus dans son établissement. C'est lors de cette fête qu'elle

a fait une rencontre fortuite qui allait changer son destin. Une microfinance partenaire du FNFI était présente pour sensibiliser les femmes aux produits offerts par le FNFI.

Lenga se souvient de cet événement en déclarant : "Tout est parti de là. Ainsi, avec le produit APSEF du FNFI, j'ai pu obtenir des montants de 30 000, puis 40 000, 50 000 et enfin 100



000 francs." Grâce à ce soutien financier, elle a pu se lancer dans l'activité de production de cosmétiques, concrétisant ainsi son rêve entrepreneurial. Cette rencontre fortuite avec le FNFI a été une véritable aubaine pour Lenga. Elle a pu bénéficier de prêts progressifs qui lui ont permis de développer son activité et de prendre confiance en ses capacités. Cela lui a ouvert de nouvelles perspectives et lui a donné la possibilité de créer sa propre entreprise dans le domaine de la production de cosmétiques. L'histoire de Lenga Nouni

Djod-nam met en lumière l'importance des rencontres et des opportunités dans le parcours d'un entrepreneur. La rencontre avec le FNFI a été un catalyseur pour son succès, lui offrant les ressources financières nécessaires pour réaliser ses ambitions. Cette expérience souligne également l'importance des initiatives de sensibilisation et de soutien

financier aux entrepreneurs, en particulier aux femmes, qui font face à des obstacles dans leur quête d'indépendance économique.

Un nouvel horizon grâce à l'inclusion financière

Grâce à son parcours inspirant et à son dévouement, Lenga Nouni Djod-nam est maintenant une fière propriétaire d'une entreprise florissante, ÉTENDARD Cosmétiques, située à Amadahomé. Sa spécialité réside dans la production de produits cosmétiques à base de carottes et de concombres,

tels que des crèmes pour le visage, des savons et des pommades. Son entreprise connaît un succès croissant, et elle est devenue une véritable référence dans son domaine. Lenga exprime sa gratitude envers le FNFI en déclarant avec émotion : "Le FNFI a changé ma vie. J'ai quitté zéro pour devenir un héros." Grâce à son parcours avec le FNFI, Lenga a pu accéder à un montant de 500 000 FCFA en 2021 Avec le produit PAF, ce qui lui a permis de consolider son entreprise et d'explorer de nouveaux horizons.

Créer des opportunités pour les autres

Consciente de l'importance de partager son expérience, Lenga Nouni Djod-nam encourage les femmes de sa communauté à se rapprocher du FNFI. Elle affirme : "Je demande aux femmes de ma communauté de se rapprocher du FNFI pour avoir du financement et se lancer dans l'entrepreneuriat."

Perspectives d'avenir et impact communautaire

Grâce à l'inclusion financière, Lenga Nouni Djod-nam a pu créer des emplois en recrutant trois jeunes filles pour vendre ses produits sur le marché. Elle a également engagé un jeune employé pour l'assister dans la gestion comptable de son entreprise. Elle aspire à élargir sa gamme de produits, à répondre à une demande croissante et donc mené pour être bénéficiaire du projet Nkodede.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Édité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatine
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo
Edy Alley
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Crises et conflits

Les mécanismes de gestion se sont considérablement affaiblis

Dans un communiqué publié le jeudi 28 septembre 2024, le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'étranger a annoncé le lancement de l'initiative Global Peace and Security Alliance (GPSA). Il s'agit d'une alliance pour la paix et la sécurité.



Professeur Robert Dussey

Les menaces à la paix et à la sécurité internationale se sont amplifiées ces dernières années avec l'émergence de nouveaux foyers de tensions et de nouvelles formes de conflictualités. Ces menaces sont complexes et induisent des situations d'incertitude, alors même que les cadres régionaux et les mécanismes internationaux de gestion et de prise en charge efficace des crises et des conflits se sont considérablement affaiblis.

Cette situation préoccupante, susceptible

de compromettre durablement la mise en œuvre des priorités internationales, exige une remise en question profonde, une mobilisation d'intelligence collective, et des initiatives audacieuses pour relever les grands défis actuels en matière de paix et de sécurité. « Plus que jamais, il est impératif de bâtir des alliances internationales solides et de mettre en place des cadres de collaboration efficaces pour garantir la paix et la sécurité mondiales », précise le communiqué. Selon le département

ministériel dirigé par le professeur Robert Dussey, la situation nécessite également l'élaboration de mécanismes innovants et résilients capables de s'adapter aux défis complexes qui persistent. C'est ce qui explique la naissance de l'initiative GPSA, qui s'inscrit dans le cadre de Lomé peace and security forum/le Forum de Lomé pour la paix et la sécurité.

Selon le communiqué, l'initiative est lancée sous le leadership du président de la République Faure Gnassingbé ; en partenariat avec plusieurs autres forums mondiaux engagés pour la paix et la sécurité. Pour les initiateurs, « nombreux sont les forums et initiatives à travers le monde qui œuvrent pour la paix et la sécurité internationales, mais leurs actions restent, dans la plupart des cas, isolés les uns des autres ».

L'initiative GPSA se veut pour sa part « un cadre fédérateur, favorisant le dialogue et la collaboration entre ces plateformes afin de renforcer les efforts collectifs pour promouvoir la paix et

la sécurité à l'échelle mondiale ». Reconnaisant les efforts et réalisations des forums et initiatives existants dédiés à la paix et à la sécurité à travers le monde, GPSA se positionne comme une plateforme réunissant ces forums pour aborder les questions de paix et de sécurité dans des perspectives à la fois continentales et globales. L'initiative se consacrera à la promotion du dialogue, de la coopération et de l'action collective entre les membres de l'alliance, en jouant un rôle de catalyseur pour façonner un environnement mondial plus pacifique et plus sûr. L'enjeu est de travailler en collaboration pour faire avancer l'agenda de la paix et de la sécurité internationales dans toutes les régions du monde.

Ainsi, GPSA s'efforcera de favoriser un dialogue inclusif et le partage des connaissances, y compris les meilleures pratiques en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit. L'alliance compte faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de solutions

novatrices et renforcera l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité.

« Grâce à des initiatives conjointes, des projets communs et la mutualisation des ressources dans l'intérêt et au service de la paix et de la sécurité internationales, Global peace and security alliance contribuera à créer un monde plus sûr et prospère pour tous », indique le communiqué. L'alliance rassemblera des forums et événements portant sur la paix et la sécurité d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, et d'Asie.

L'initiative GPSA intervient un an après la première édition de Lomé peace and security forum, et trois ans après la Stratégie du Togo pour le Sahel. Le communiqué conclut en affirmant qu'il permettra à la diplomatie togolaise et aux autres forums membres, de contribuer à façonner l'avenir de la paix et de la sécurité mondiales, et d'œuvrer à la réalisation d'un monde où la paix n'est pas seulement une aspiration mais une réalité tangible.

Edem Dadzie

Enseignement supérieur

Les actions visant à répondre aux besoins stratégiques du pays

Des émissaires du gouvernement togolais étaient devant les professionnels de la presse, vendredi dernier, pour leur expliquer les évolutions constatées dans les actions entreprises par leur équipe. Il s'agit du "Rendez-vous avec le gouvernement".

Durant la rencontre, Kanka-Malick Natchaba, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté les principales réformes entreprises pour moderniser et dynamiser le secteur. Parmi celles-ci figurent des innovations pédagogiques visant à renforcer la qualité de l'enseignement, ainsi que des politiques ambitieuses de réhabilitation et de construction d'infrastructures universitaires.

« Ces réformes s'inscrivent dans la vision du chef de l'État, son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, qui place l'excellence académique

et la modernisation de nos établissements d'enseignement au cœur des priorités nationales », a-t-il précisé. Il informe que la construction d'une troisième université publique à Datcha a été récemment lancée.

À Lomé, un Centre universitaire de pédagogie est désormais opérationnel, tandis que plusieurs chantiers sont en cours pour doter la Faculté des sciences de la santé et l'Institut supérieur des métiers de l'agriculture, de nouvelles infrastructures modernes et adaptées.

Le ministre a également mis l'accent sur les efforts déployés pour aligner les formations sur les besoins du marché du travail. Des filières prioritaires ont été identifiées dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'ingénierie, avec pour

objectif de répondre aux besoins stratégiques du pays.

Concernant le financement des études, il a été révélé qu'environ 15 milliards de F CFA sont consacrés chaque année aux bourses



Kanka-Malick Natchaba (à gauche), et Yawa Kouigan

nationales, en complément des bourses partenariales. Ces aides sont attribuées de manière transparente et sur la base du mérite, afin de garantir l'équité et l'accessibilité à tous.

La recherche scientifique, pilier du développement, bénéficie également d'une attention particulière. Plusieurs disciplines clés, notamment les sciences et technologies, sont renforcées. Par ailleurs, la coopération avec les

universités privées est encouragée pour diversifier l'offre académique et faciliter l'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire. Monsieur Natchaba a salué

l'engagement des acteurs universitaires pour leur mobilisation en faveur d'une rentrée académique réussie, plaçant les étudiants au centre des priorités. La ministre de la Communication, des Médias, et de la Culture, porte-parole du gouvernement, Yawa Kouigan s'est réjouie de la participation active des journalistes et a rappelé que ces rencontres représentent un outil stratégique pour expliquer les actions gouvernementales à la population.

« Ces échanges permettent de renforcer la confiance et d'éclairer les citoyens sur les efforts déployés pour leur bien-être commun. Il s'agit d'une dynamique que nous souhaitons pérenniser », a-t-elle conclu.

Côte d'Ivoire/Présidentielle 2025

Simone Gbagbo entre en lice et promet de transformer le pays

Simone Ehivet Gbagbo, ancienne première dame de Côte d'Ivoire, a officialisé sa candidature pour l'élection présidentielle d'octobre 2025. Lors de la première convention de son parti, le Mouvement des générations capables (MGC), organisée à Moossou, près d'Abidjan, samedi 30 novembre, elle a annoncé son ambition de construire une Côte d'Ivoire « totalement transformée, modernisée et prospère ».

À 75 ans, Simone Gbagbo, surnommée la « Dame de fer » pour sa poigne politique, affiche une détermination intacte. « Chaque Ivoirien, quelle que soit sa condition,

est capable, s'il le veut vraiment, de transcender toutes les épreuves pour rêver, créer, bâtir et réussir », a-t-elle déclaré devant des militants rassemblés en nombre.

Ancienne épouse de Laurent Gbagbo, président de 2000 à 2011, Simone Gbagbo a marqué les esprits par son rôle actif dans le paysage politique ivoirien, souvent controversé. Arrêtée en 2011 avec son mari après une crise post-électorale meurtrière

qui fit quelque 3 000 morts, elle avait été condamnée en 2015 à vingt ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État. Amnistiée en 2018 dans le cadre d'une initiative de réconciliation nationale, elle tente aujourd'hui un retour sur le devant de la scène. Avec son discours axé sur la réconciliation et la justice sociale, Simone Gbagbo espère rallier une large frange de la population. « Je veux bâtir une grande nation ivoirienne réconciliée, forte,

pleine de justice et d'équité », a-t-elle assuré, esquisant une vision ambitieuse pour l'avenir du pays. L'élection présidentielle de 2025 s'annonce déjà très disputée. Outre Simone Gbagbo, trois autres figures politiques ont annoncé leurs candidatures : l'ancien président Laurent Gbagbo, bien que toujours inéligible en raison d'une condamnation à vingt ans de prison ; l'ex-Premier ministre Pascal Affi N'Guessan et Jean-Louis

Billon, ancien ministre du Commerce.

Le président sortant Alassane Ouattara, dont un éventuel quatrième mandat fait débat, n'a pas encore dévoilé ses intentions. Avec cette candidature, Simone Gbagbo ouvre un nouveau chapitre dans sa carrière politique et entend jouer un rôle clé dans une Côte d'Ivoire en quête de stabilité, de justice et de développement.

T.M.

Diplomatie

G20 : l'Afrique du Sud à la tête de l'institution pour la 1ère fois

Ce dimanche 1er décembre, l'Afrique du Sud a officiellement pris la présidence du G20. C'est la première fois qu'un pays africain dirige ce forum économique qui réunit les 20 plus grandes économies mondiales. Sous la devise « Solidarité, Égalité et Durabilité », Pretoria entend insuffler une nouvelle dynamique centrée sur les priorités africaines, tout en consolidant sa place sur la scène internationale.

L'Afrique du Sud assume ce rôle stratégique un an après l'intégration de l'Union africaine comme membre permanent du G20, témoignant de la reconnaissance croissante du poids de l'Afrique dans l'économie mondiale. Pour le président Cyril Ramaphosa, cette présidence est une occasion unique de faire entendre les aspirations du continent. « Nous devons nous attaquer aux inégalités et œuvrer pour une croissance

inclusive, tant au niveau national qu'international », a-t-il déclaré.

Avec un programme ambitieux, Pretoria compte mettre en lumière trois priorités : la croissance inclusive, la sécurité alimentaire et l'éthique dans le développement de l'Intelligence artificielle. Ces thèmes reflètent les défis pressants que rencontrent à la fois les nations africaines et le reste du monde.

Dès cette semaine, plus de 130 réunions se tiendront à travers l'Afrique du Sud, impliquant non seulement les gouvernements membres du G20, mais aussi des acteurs de la société civile, des représentants de la jeunesse et des organisations

défendant les droits des femmes. Ces consultations visent à identifier des solutions concrètes pour réduire les écarts de richesse et renforcer la résilience



des systèmes alimentaires mondiaux.

Le point d'orgue de cette présidence sera le sommet

des chefs d'État, prévu à Johannesburg en fin d'année. Il s'inscrit dans la continuité des engagements pris à Rio de Janeiro en 2023, notamment la création d'une

Alliance globale contre la faim et la pauvreté.

Au-delà des discussions, Pretoria voit dans cette présidence une opportunité

de redorer son image et d'attirer des investissements étrangers indispensables à son économie. Avec plus de 10 000 participants attendus lors des rencontres, l'Afrique du Sud espère également utiliser cette vitrine internationale pour dynamiser son secteur touristique.

Alors que le monde est confronté à des crises multiples, la présidence sud-africaine du G20 marque un tournant symbolique et stratégique.

En mettant l'Afrique au cœur des priorités, Pretoria ambitionne de prouver que le continent n'est pas seulement un récepteur d'aide, mais un acteur clé dans la recherche de solutions globales.

T.M.

Tchad/Sécurité

Le Tchad, dernier bastion militaire français au Sahel : une souveraineté affirmée ou une rupture inéluctable ?

Le Tchad a récemment annoncé la fin de ses accords de coopération de défense avec la France, un tournant historique dans les relations entre Paris et ce pays sahélien. Si le ministre des Affaires étrangères tchadien, Abderaman Koulamallah, a précisé qu'il ne s'agit pas d'une rupture totale, la décision marque un jalon dans la redéfinition des partenariats stratégiques en Afrique francophone.

Cette annonce, survenue quelques heures après la visite de Jean-Noël Barrot, ministre délégué français, souligne l'évolution des relations bilatérales, autrefois fondées sur une forte interdépendance sécuritaire. Pendant des décennies, l'armée française a soutenu les régimes tchadiens contre les incursions rebelles, mais ce rôle semble désormais remis en question. Selon M. Koulamallah, « le Tchad a mûri » et entend affirmer son autonomie, tout en préservant des relations bilatérales.

Pour Paris, cette décision complexifie davantage sa stratégie au Sahel, déjà affaiblie par des retraits du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Le Tchad, avec environ 1 000 militaires français, constituait le dernier point d'ancrage d'une présence militaire régionale. Cette reconfiguration pourrait être perçue comme un rejet du modèle classique de coopération sécuritaire, souvent critiqué pour son caractère asymétrique.

Cependant, cette décision n'est pas dénuée de pragmatisme. Le Tchad,

confronté à des défis internes, dont l'après-transition de Mahamat Idriss Déby Itno et les pressions rebelles, semble vouloir diversifier ses alliances tout en capitalisant sur sa position géostratégique. Ce choix intervient également dans un contexte régional où la souveraineté devient un argument central. Le Sénégal a récemment suivi une voie similaire en demandant la fermeture des bases militaires françaises.

Le symbole de cette décision dépasse le cadre strictement bilatéral. Elle reflète une dynamique plus large d'émancipation des anciennes colonies face à des relations souvent jugées paternalistes.

Pour la France, il s'agit désormais de réinventer sa politique africaine, comme

soudanais, semble intacte, le retrait militaire, dont les modalités restent floues,



Le président Deby et Macron

le suggère le rapport de Jean-Marie Bockel sur la co-construction des partenariats.

Si la coopération humanitaire, notamment en faveur des réfugiés

pourrait inaugurer une nouvelle ère de relations franco-tchadiennes, empreinte de défiance mais aussi d'opportunités pour un partenariat rénové.

T.M.

Développement durable

La BAD accorde 200 millions € au Togo pour financer des projets verts et sociaux

Les initiatives vertes togolaises trouvent une résonance toute particulière aux oreilles de la Banque africaine de développement (BAD). Ce jeudi 29 novembre, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, une Garantie partielle de crédit (GPC) de 200 millions d'euros en faveur du pays. Cette mesure financière va permettre de soutenir des projets écologiques et sociaux en maintenant le pays sur la voie du développement durable.



Grâce à ce financement, le Togo franchit un cap crucial vers la consolidation des projets verts dans le pays. Cette Garantie va permettre de soutenir des projets écologiques et sociaux au Togo, tout en favorisant l'accès à des financements avantageux sur les marchés internationaux. Grâce à cette Garantie fournie par le Fonds africain de développement

(FAD), le gouvernement togolais pourra bénéficier de ressources financières provenant de banques commerciales internationales. Ces fonds seront alloués à des secteurs clés identifiés par le Cadre de financement durable du Togo. Ce cadre, approuvé par S&P et rendu public en octobre 2024, établit les critères précis permettant de sélectionner les projets

environnementaux et sociaux prioritaires qui pourront bénéficier de cet appui. Mettant en avant 14 catégories de dépenses qui sont éligibles, ce cadre représente une initiative stratégique du gouvernement pour canaliser les investissements vers des projets à la fois socialement responsables et respectueux de l'environnement. Ces critères sont en parfaite adéquation avec les objectifs fixés dans la Feuille de route du gouvernement pour la période 2020-2025.

Parmi les actions ciblées, on retrouve la préservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, la promotion d'une agriculture écologique, l'accès à une énergie propre, ainsi que des programmes axés sur l'éducation, l'intégration numérique et la protection sociale. Le but de toutes ces initiatives est de venir en aide spécifiquement aux communautés les plus fragiles. Pour le directeur

du Développement du secteur financier du Groupe de la Banque africaine de développement, Ahmed Attout, cette Garantie favorise l'accès à des financements avantageux pour le Togo. « Cette intervention contribuera à l'approfondissement des marchés financiers grâce au tout premier financement durable du Togo, ainsi qu'à l'élargissement et à la diversification de la base d'investisseurs du pays », a-t-il indiqué.

D'après Ahmed Attout, la garantie partielle de crédit offerte permettra au Togo de se préparer efficacement à lever des fonds avec des niveaux de couverture plus bas, ou même à prendre ses propres risques. En exposant les investisseurs internationaux au risque de crédit togolais, cette Garantie renforcera significativement la crédibilité financière du pays. « Cette opération permettra de soutenir les efforts déployés par le Togo pour favoriser une croissance forte, équitable

et inclusive », a précisé Wilfrid Abiola, chef du bureau pays du Groupe de la Banque africaine de développement.

Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique continentale. Le Togo vient ainsi de rejoindre le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Rwanda qui ont également bénéficié de garanties similaires depuis 2022. Le Bénin a levé 500 millions d'euros pour des initiatives agricoles et énergétiques.

En 2023, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont mobilisé respectivement 533 et 500 millions d'euros pour des projets sociaux et environnementaux, sur des garanties du FAD. En 2024, le Rwanda a obtenu 200 millions d'euros auprès de JP Morgan pour financer la biodiversité et l'inclusion économique, tout en s'appuyant sur le même instrument. Retenons que ces fonds permettent à ces Etats de financer des projets alignés sur les Objectifs de développement durable.

Edy Alley

19ème Foire internationale de Lomé

Exercice de proximité de l'OTR axé sur le foncier

Vitrine pour les entreprises désireuses de conquérir de nouveaux marchés et de développer leur réseau professionnel, la Foire Internationale de Lomé s'est ouverte, ce 22 novembre à Lomé. Dans le sillage des activités, L'Office togolais des recettes (OTR) a été mis en avant, lors de la Journée du Partenaire, ce jeudi 28 novembre.

Ce moment fort d'enseignement et de partage a permis à l'OTR de renforcer sa relation avec les visiteurs et exposants. L'office a ainsi mis en avant ses missions et services essentiels. Cette Journée a été marquée par la conférence-débat sur le thème : "la procédure d'obtention de titre foncier". Événement phare qui a attiré une grande foule, cette rencontre a servi de cadre de discussion sur le sujet épineux du foncier. Les échanges ont suscité un vif intérêt en raison de son impact sur la sécurisation des biens immobiliers et les transactions foncières. Animée par des experts de l'Office togolais des



recettes (OTR), spécialistes du domaine foncier, la conférence a été une occasion exceptionnelle de discuter des étapes cruciales pour obtenir un titre foncier, des documents indispensables et des erreurs à éviter. Les participants ont bénéficié d'une opportunité unique de poser des questions brûlantes, auxquelles des réponses détaillées et pointues sur les procédures en vigueur ont été apportées. À travers cette initiative, l'OTR a renouvelé son engagement

à soutenir activement les contribuables dans leurs formalités administratives. En sensibilisant le grand public sur l'importance cruciale de la régularisation foncière, l'OTR joue ainsi sa partition pour réduire les litiges fonciers et stimuler le développement économique du Togo.

Cette 19ème édition de la Foire internationale de Lomé est le lieu incontournable où se rencontrent différents acteurs commerciaux pour des partenariats



Journée du Partenaire, ce jeudi 28 novembre à la foire Togo 2000

fructueux. Avec sa belle renommée, la Foire de Lomé est un rendez-vous incontournable pour le monde des affaires au Togo et de la sous-région.

E. Alley

Togo/Lutte contre le Sida

Créer un environnement favorable aux populations clés

Le mois de décembre marque la campagne mondiale de lutte contre le Sida, dont la journée mondiale, célébrée le 1er décembre, dont le thème de cette édition 2024 est « Suivons le chemin des droits ». Au niveau mondial, les paradigmes changent au fil des années pour optimiser les solutions. Beaucoup de pays, notamment le Togo, sont fermement engagés dans la lutte contre la maladie.

Chaque année, le 1er décembre, le monde entier commémore la Journée mondiale du sida. Les gens du monde entier s'unissent pour apporter leur soutien aux personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus, et pour se souvenir de ceux qui ont perdu la vie à cause de la maladie. Le Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida) est le dernier stade de l'infection au Virus de l'immunodéficience humaine (VIH), lorsque l'immunodépression est sévère. Le Sida entraîne la mort par suite des maladies opportunistes qu'il engendre. Il en existe 03. Le VIH se transmet par voie sexuelle, considérée comme le moyen de contagion principal ; par voie sanguine (contact avec le sang d'une personne déjà infectée) ; par voie mère-enfant (soit dans les dernières semaines de la grossesse, au moment de l'accouchement ou pendant l'allaitement). Le Sida décrit les symptômes et infections liés à une déficience acquise du système immunitaire. Le Sida est la phase finale d'une contamination au Virus de l'immunodéficience humaine dont l'abréviation est VIH. Celui-ci est une infection qui peut se transmettre lors des relations sexuelles.

CNLS-IST : bilan 2023 de la lutte au Togo

Le Conseil national de lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST), a tenu, les 29 et 30 juillet 2024 à Lomé, sa revue annuelle des activités de lutte contre le VIH/Sida au Togo en 2023. Ce rapport annuel de 2023 a permis de faire le point sur la première année de mise en œuvre du Plan stratégique national 2023-2026 et d'apprécier le niveau de réalisation des

indicateurs compris dans le plan opérationnel. Selon le bilan des activités de la lutte contre le VIH/SIDA au Togo déroulées par le CNLS, on a remarqué une régression des cas de décès dus au sida entre 2010 et 2023.

On a une réduction de 63% des cas de décès à la première année de mise en œuvre du Plan Stratégique



Dire stop au Sida

National 2023-2026. Il y a aussi une réduction des nouvelles infections de 65% entre 2010-2023. En 2023, dans le domaine de la prise en charge, 90 229 PVVIH sont sous traitement ARV avec un taux de couverture thérapeutique de 99,99% des personnes connaissant leur statut sérologique. 72 926 PVVIH ont bénéficié de la mesure de la charge virale soit une couverture de 80% contre 65 227 PVVIH. En 2022 90,1% des PVVIH sous ARV avaient une charge virale supprimée contre 90%. Et en plus l'appui psychosocial sous diverses formes a été offert à 1367 OEV et 12 004 PVVIH.

« Nous sommes tous convaincus que nous devons accélérer non seulement pour atteindre les objectifs nationaux qui sont arrimés sur les objectifs de 3x95 et 10-10 de l'ONUSIDA à l'horizon 2025 mais surtout pour offrir les services de prévention, de soins et de traitement et de soutien de qualité qui ont un grand impact sur les populations cibles et sur la riposte nationale. Le Togo est encore loin des objectifs de 3 x 95 % (en effet tous nos résultats sont inférieurs à 90 %) et mettent en perspective les efforts qui restent à faire d'ici 2025 pour atteindre les objectifs cibles de 95 %. En effet, le Togo a enregistré

des progrès importants et palpables dans sa riposte nationale. La prévalence du VIH est de 1,6 % », a expliqué Pr Vincent Pitche, coordonnateur national du SP/CNLS-IST.

Les défis relevés par le CNLS pour la lutte contre le VIH au Togo sont entre autres, le passage à échelle de la mise en œuvre des

- Le renforcement du leadership de toutes les parties prenantes en vue d'une appropriation effective des interventions de la réponse nationale par tous les acteurs à tous les niveaux.

- La mobilisation des ressources domestiques et externes dans le contexte de rareté de ressources et d'apparition de nouvelles épidémies, des problèmes sécuritaires dans notre sous-région et dans le pays couplé aux crises internationales persistantes.

Source : cnlstogo.org (7 août 2024)

Togo : réduction de 63% du nombre de décès liés au Sida

Les programmes sanitaires déployés dans les régions du Togo pour protéger les habitants contre le Sida et se rapprocher progressivement de la couverture santé universelle, prouvent que la santé des citoyens est placée en première page des politiques nationales de développement. En matière de lutte contre le VIH/Sida, le pays fait du chemin grâce à des stratégies préventives et de traitement.

Les deux moyens de lutte sont très utilisés au Togo, ce qui permet aux autorités de tenir à un niveau acceptable la maladie. Durant l'année 2021, plus de 530 000 personnes ont été dépistées. Aussi, il a été distribué à la population 14 millions de préservatifs.



maximum des jeunes et adolescents.

- Le renforcement du système de suivi-évaluation pour améliorer la qualité des données.

Selon le Conseil national de lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST), plus de 80 000 personnes sont sous traitement

antirétroviral (ARV) depuis 2020. 481 539 individus ont été dépistés dans la population générale en 2020, avec un taux de séropositivité de 4,24%. Entre 2010 et 2018, les nouvelles infections ont baissé de 31,4%.

Le principal objectif du Togo est d'arriver à des taux de 95% de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissant leur statut, 95% d'individus recevant un traitement antirétroviral (ARV) et 95% de personnes ayant une charge virale supprimée. Ces dernières années, de bons résultats ont été obtenus sur le territoire. Entre 2010 et 2021 par exemple, le pays est parvenu à une réduction de 56% des nouvelles infections au VIH. Le Togo a également fait chuter de 63% le nombre de décès imputables au Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida).

Meilleure lutte et prévention au Togo

Cela se justifie par la réduction des contaminations et de décès liés à la maladie. Entre 2010 et 2021, le Togo a réussi à obtenir une réduction de 56% des nouvelles infections au VIH. Mais encore, le pays est parvenu à faire régresser de 63% le nombre de décès liés au Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida).

Le Conseil national de lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) renseigne que les efforts gouvernementaux ont aussi permis d'avoir des résultats encourageants en termes de prévalence. C'est le nombre de cas d'une maladie dans une population à un moment donné, englobant les cas nouveaux et les cas anciens.

De 4% en 2000, ce taux est descendu à 2,3% en 2018. Mieux, il est maintenant à 1,9%. Par ailleurs, en ce qui concerne la prise en charge de co-infection Tuberculose/VIH (TB/VIH), il y a une avancée salubre. Le taux de décès s'est stabilisé autour de 15% depuis 05 ans...

Suite et fin du jugement N° 0586/24 du 19 avril 2024

En réaction, Maître A. BOKODJIN, pour le compte de l'intervenante forcée, relève que dame LAWSON est notoirement irrecevable pour contester la teneur du mandat donné par les héritiers de feu ACOLATSE Comfort à Sieur TAY-AGBOZO Nathaniel dans la mesure où, elle n'est nullement partie à ce contrat de mandat ; que les héritiers de dame ACOLATSE Comfort, parties à la présente procédure, reconnaissent et confirment totalement la vente de l'immeuble à dame BONOU Adjoke dite Azia ; qu'il échet de ce fait de rejeter les moyens développés par dame LAWSON Patience dans ses écritures ; que dans les mêmes conclusions, la défenderesse dame LAWSON Patience essaie également de faire croire que la reconnaissance du 22 août 2008 tenant lieu de reçu définitif, serait faux ; qu'au soutien de cette affirmation avancée en désespoir de cause, elle prétend que la signature de sieur ADJALLE Ayao Rigobert sur ledit acte ne serait pas la même que celle sur leur prétendu acte de vente ; qu'il ne prouve nullement que c'est elle qui détiendrait la bonne signature ; que la validité de la reconnaissance de vente a été abondamment démontré et dans les conclusions des demandeurs à la tierce opposition du 21 février 2022 et celles de la concluante du 30 juillet 2021 ; qu'il est constant que les demandeurs à la présente tierce opposition ont vendu l'immeuble querellée à dame BONOU Adjoke ; que les demandeurs à la tierce opposition en sont devenus propriétaires par voie d'héritage à la suite du décès de dame ABUSAH Edzila ; qu'il est constant que dame ABUSAH Edzila elle-même a acquis l'immeuble par voie d'achat depuis des décennies auprès

de la succession de feu Jacob Abraham ADJALLE ; que dans ces conditions, il échet de rejeter toutes les prétentions demandées de la nommée Patience LAWSON contenues dans leurs conclusions du 11 avril 2022 ;

Par conclusions en réplique datées du 09 décembre 2022, le Conseil de dame LAWSON Patience prétend que sa cliente est indiscutablement recevable à solliciter du Tribunal de céans la nullité de la vente de la parcelle litigieuse entre l'intervenante forcée, dame BONOU Adjoke et Sieur TAY-AGBOZO Nathaniel qui ne disposait d'aucun pouvoir spécial pour se permettre de vendre ladite parcelle conformément aux dispositions de l'article 1988 alinéa 2 du Code Civil ; que cet article dispose que : « S'il s'agit d'aliéner ou d'hypothéquer, ou de quelque autre acte de propriété, le mandat doit être exprès » ; que n'ayant pas obtenu de mandat spécial, sieur TAY-AGBOZO ne pouvait se permettre de vendre la parcelle litigieuse, qui est la propriété de dame Patience LAWSON ; que le mandat en cause préjudiciant énormément aux intérêts de cette dernière, elle était en droit de le remettre en cause, sans qu'elle soit partie à la rédaction dudit contrat, en ce qu'elle est troublée dans la jouissance paisible de son droit de propriété ; que dans ses précédentes écritures en date du 11 avril 2022, la défenderesse avait eu à démontrer que la prétendue reconnaissance en date du 22 août 2022 ne saurait profiter aux demandeurs, qui sur la base de cet acte allèguent être propriétaires de la parcelle litigieuse ; que pour Comforter la requise dans son droit de propriété sur la parcelle

litigieuse, la collectivité ADJALLE, propriétaire originelle de ladite parcelle, est intervenu volontairement dans la présente procédure ; que cette dernière vient renchérir les affirmations de la défenderesse en ce quelle serait la seule et unique propriétaire légitime de la parcelle litigieuse par voie d'acquisition ; qu'en outre, les demandeurs et l'intervenante forcée n'ont aucunement contesté cette affirmation de l'intervenante volontaire ; qu'il y aura lieu de rejeter purement et simplement les prétentions des demandeurs et de l'intervenante forcée comme non fondées, et d'adjuger à la concluante l'entier bénéfice de toutes ses demandes contenues dans ses précédentes écritures et celles des présentes ;

Pour sa part, Maître Kossi Dodzi ADIGBO, Conseil des demandeurs à la tierce opposition, soutient qu'il est constant que la vente consentie par sieur TAY Nathaniel au profit de dame BONOU Adjoké ne souffre d'aucune irrégularité comme tente de faire croire la défenderesse dame LAWSON Patience ; que celui a consenti la vente de l'immeuble en cause dans les limites des prérogatives dont il dispose conformément à son mandat ; que dès lors, aucun grief ne peut être valablement fait au TAY Nathaniel dans la mesure où ce dernier n'a accompli que la tâche qui lui a été confiée par son mandant ; qu'il est ainsi acquis en droit que le mandat est l'acte par lequel une personne (le mandant) demande à une autre personne (le mandataire) d'effectuer une mission en son nom et pour son compte ; qu'il ne fait l'ombre d'aucun doute que sieur TAY Nathaniel n'a eu à agir que dans le cadre de

sa mission dans la mesure par la procuration en date du 12 mai 2014, le mandant investit de toute autorité au mandataire pour agir comme responsable des terrains et bâtiment du propriétaire originaire ; que toutefois, si la contestation de cette vente devrait même se faire sur cette base, il urge de faire observer que la défenderesse, dame LAWSON est notoirement irrecevable pour une telle demande étant donné qu'elle n'est nullement partie à cet acte de mandat ; qu'au demeurant, étant donné que les héritiers de dame ACOLATSE Comfort, parties à la présente procédure reconnaissent et ne s'opposent aucunement à la vente de l'immeuble à dame BONOU par sieur TAY Nathaniel, il y a lieu de débouter la défenderesse dame LAWSON de ce moyen comme non fondé ; que par ailleurs, la défenderesse dame LAWSON Patience allègue que la reconnaissance de vente tenant lieu de reçu définitif produit aux débats par les demandeurs ne saurait leur profiter ; qu'elle poursuit que comme elle l'a déjà relevé, la signature de sieur ADJALLE Rigobert Ayao figurant sur le document produit par les demandeurs, n'est pas conforme à celle figurant sur son reçu de vente, en plus du fait qu'il n'est fait mention ni de la superficie, ni du numéro de la parcelle sur laquelle la prétendue reconnaissance a porté ; qu'elle estime qu'un tel document ne saurait asseoir le droit de propriété des demandeurs sur la parcelle litigieuse et qu'on se posera légitimement la question de savoir s'il a jamais existé un reçu provisoire, avant la délivrance de la prétendue reconnaissance ; ; que c'est à tort ; qu'en

effet, il est constant que c'est en désespoir de cause que la défenderesse dame LAWSON tente vainement de soulever toujours une prétendue irrégularité de la reconnaissance de vente du 22 août 2008 : qu'il convient de rappeler une fois encore que ladite reconnaissance de vente n'est arrivée que pour entériner la vente consentie par le véritable propriétaire, feu Jacob Abraham à l'aïeul des demandeurs, feu ABUSAH Edzila, duquel ces derniers tirent leur propriété aussi légitime ; que c'est ce qui a d'ailleurs valu que cet acte ait été pris et approuvé par sieur ADJALLE Ayao Rigobert en sa qualité d'administrateur des biens de feu Jacob Abraham ADJALLE ; que dès lors, on peut comprendre aisément que la propriété des demandeurs par le truchement de leur aïeul feu ABUSAH Edzila était déjà connue par la famille ou du moins des proches de feu ADJALLE Jacob Abraham de sorte que le contraire aurait sans doute entraîné le refus ou l'absence de cet acte de reconnaissance de vente initié de surcroît et à bon droit par l'administrateur des biens du défaut vendeur des demandeurs ; que d'ailleurs si la défenderesse a des doutes sur cette pièce, elle sait quelle procédure entreprendre ; qu'il y a dès lors lieu de débouter également la défenderesse sur ce point ; qu'enfin, il convient de rappeler que l'intervenante volontaire duquel la défenderesse a cru se réfugier n'a pu jusqu' alors faire la lumière sur sa qualité de prétendu représentant, étant donné qu'elle ne précise toujours pas par qui elle est représentée, se contentant de présenter uniquement un certain ADJALLE sans tout autre renseignement comme étant son représentant ; qu'au

demeurant, il convient de faire observer que c'est par pur mépris que l'intervenante volontaire qui n'a d'ailleurs pas pu justifier sa moindre qualité à ce procès a cru se substituer aux prérogatives de sieur ADJALLE Ayao Rigobert en sa qualité d'administrateur des biens pour contester sa vente aux motifs qu'elle ne la reconnaît pas ; qu'il importe de rappeler pour une énième fois que la vente de la parcelle en cause a été consacrée par la reconnaissance cette vente tenant lieu de reçu définitif en date du 22 août 2008 pris directement et signé par sieur ADJALLE Ayao Rigobert en sa qualité d'administrateur des biens de feu Jacob Abraham ADJALLE de sorte que c'est seulement et uniquement ce dernier qui peut remettre valablement la vente en cause ; que dans ces conditions, il y a lieu de débouter purement et simplement la défenderesse dame LAWSON Patience de toutes ses prétentions, fins et conclusions comme mal fondées et en conséquence, adjuger aux demandeurs l'entier bénéfice de leurs demandes contenues tant dans leurs écritures antérieures que dans leur acte introductif d'instance en date du 02 octobre 2017 ;

DISCUSSION

Attendu que toutes les parties ont été représentées à l'instance par leur Conseil respectif ; qu'il sera statué contradictoirement à leur endroit ;

SUR LA FORME

Attendu que la tierce opposition formée par les nommés ACOLATSE Comfort, représentée par TAY-AGBOZO Nathaniel, NABEDE Jovial, agissant en qualité d'héritier de feu GEMANI Viera, ABUSAH Amuzu, ABUSAH Marna, ABUSAH Godwin et ABUSAH Kobla Godsway, tous ayants droit de feu EDZILAH Abusah, est régulière en ce qu'ils n'ont pas été parties à l'instance ayant abouti au jugement querellé N° 4322/2014 rendu le 31 octobre 2014 par la juridiction de céans ; qu'il échet de la recevoir, ensemble avec la demande reconventionnelle formulée par dame BONOU Adjoke dite AZIA, en ce qu'elle est suffisamment rattachée ;

Attendu qu'en ce qui concerne l'intervention volontaire de la Collectivité ADJALLE, elle est opportune d'autant plus qu'elle est la propriété originelle des lieux litigieux ; qu'il échet de la recevoir ;

AU FOND

Attendu que les parties se disputent la propriété d'une parcelle de terrain de contenance superficielle de deux ares vingt-deux centiares (02a 22ca), sise à Lomé Atikpodji Béniglato ;

Attendu qu'il résulte des dispositions de l'article 151 du Code Foncier et Domanial que « la propriété s'acquiert et se transmet par succession, par voie de testament ou par donation entre vifs et par l'effet de la vente ou de l'échange ou tout autre mode de mutation à titre gratuit ou onéreux » ;

Attendu qu'en l'espèce, les demandeurs à la tierce opposition prétendent être propriétaires de la parcelle en cause par voie d'héritage de feu ABUSAH ADZILA, qui l'avait de son vivant acquise auprès de Sieur Eklou Joseph ADZALLE, propriétaire originelle des lieux ; que c'est d'eux que l'intervenante forcée tient son droit de propriété ;

Attendu que pour sa part, la défenderesse dame LAWSON Patience déclare l'avoir acquise auprès de Sieur Rigobert ADJALLE, administrateur des biens de feu Jacob ADJALLE, le 08 septembre 2008 ;

Attendu qu'il importe de relever d'entrée que le reçu de vente produit au dossier par la requise, tout comme celui des demandeurs, ne mentionne pas le numéro de la parcelle vendue ; que cependant, une confrontation du reçu de vente du 08 septembre 2008 avec le plan visé établi au nom de la défenderesse révèle que le premier a été manifestement établi pour les besoins de la cause ; qu'en effet, alors que la vente doit en toute logique être antérieure à l'établissement du plan visé, on constate l'inverse en l'espèce ; que le plan de levé de la défenderesse a été établi bien avant la conclusion de la vente dont elle est supposée tirer ses droits ; que c'est ainsi qu'on peut aisément noter qu'il a été établi par le géomètre agréé Yawogan Donouali AHAMA, le 18 octobre 2004 et visé par le Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Habitat et celui de la Cartographie respectivement les 25 septembre et 17 octobre 2007 ; que ces contradictions flagrantes privent l'acte

sous seing privé du 08 septembre 2008 de tout crédit ;

Attendu qu'en tout état de cause, par acte reconnaissif en date du 23 août 2008, Sieur ADJALLE Ayao, agissant en qualité d'administrateur des biens de la succession de feu Jacob Abraham ADJALLE a reconnu la vente de la parcelle de terrain litigieuse par son « grand frère feu Eklou Joseph ADJALLE au profit de ABUSAH ADZILA » ; qu'un plan de levé topographique, régulièrement visé par les services administratifs compétents, a été établi au nom des héritiers de feu ADZILAH ABUSAH ; que si tant est que la parcelle en cause n'était pas celle visée par l'acte reconnaissif susvisé, la succession venderesse se serait opposé à son occupation par les demandeurs, et l'administration n'aurait pas visé le plan de levé qui y est relatif ; que par ailleurs, si la défenderesse ou l'intervenante volontaire doute de l'authenticité de l'acte du 23 août 2008, il leur appartient d'initier la procédure appropriée à cet effet ;

Attendu qu'en l'état, il échet de rétracter le jugement entrepris, et de confirmer le droit de propriété des demandeurs, héritiers de feu ADZILAH ABUSAH sur l'immeuble querellé ;

Attendu que la propriété étant un droit exclusif et perpétuel d'user, de jouir et de disposer des choses et des droits, c'est donc légitimement que les héritiers de feu ABUSAH ont cédé les lieux à Dame BONOU Adjoke ; qu'en tout état de cause, la défenderesse est irrecevable à soulever le défaut de pouvoir de Sieur TAY Nathaniel

pour consentir la vente en cause, puisqu'elle n'est pas mandante ; qu'il échet de confirmer purement et simplement le droit de propriété de dame BONOU Adjoke sur la parcelle litigieuse ;

Attendu que l'exécution provisoire de la présente décision a été demandée ; que cependant faute d'urgence ou de péril avéré, le Tribunal ne saurait l'ordonner ;

Attendu que s'agissant enfin des dépens, ils doivent conformément aux dispositions de l'article 296 du Code de Procédure Civile, être mis à la charge de la défenderesse, dame LAWSON Patience étant entendu qu'elle a succombé à l'instance ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard des parties, en matière civile et en premier ressort ;

SUR LA FORME

Reçoit les nommés ACOLATSE Comfort, représentée par TAY-AGBOZO Nathaniel, NABEDE Jovial, agissant en qualité d'héritier de feu GEMANI Viera, ABUSAH Amuzu, ABUSAH Marna, ABUSAH Godwin et ABUSAH Kobla Godsway, tous ayants droit de feu EDZILAH Abusah, en leur tierce opposition ;

Déclare recevable l'intervention volontaire de la Collectivité ADJALLE ;

Déclare recevable la demande reconventionnelle de dame BONOU Adjoke dite AZIA ;

AU FOND

Confirme le droit de propriété des héritiers de feu EDZILAH ABUSAH sur la parcelle de terrain litigieuse de contenance superficielle de deux ares vingt-deux centiares (02a 22ca), sise à Lomé Atikpodji Béniglato, limitée au Nord par une rue non dénommée de 12 mètres, au Sud par la propriété AMOUZOU, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés de FANTI Anani et FOLLY ;

Dit que c'est régulièrement que ceux-ci en ont cédé la propriété à dame BONOU Adjoke ;

Confirme, par conséquent, son droit de propriété sur ladite parcelle ;

Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire ;

Met les dépens à la charge de Dame LAWSON Patience ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Et ont signé le Président et le Greffier./.

POUR EXTRACTION CERTIFIÉE CONFORME
LOMÉ LE 13 MAI 2024
LE GREFFIER EN CHEF
ME KOUBOU EVELEWA

Pour Copie Certifiée Conforme
Me Gilbert K. Amah ATAKPLA
Huissier de Justice
Lomé le 29 AOÛT 2024



Togo/volleyball

Noël Tadégnon conserve la présidence de la fédération

Noël Tadégnon a été réélu président de la Fédération togolaise de volleyball (FTVB) pour un mandat de quatre ans, au sortir de l'assemblée générale électorale tenue le 30 novembre 2024 à Lomé.

Avec 20 voix contre 16 pour Kodjo d'Almeida, son ancien vice-président du bureau sortant, Noël Tadégnon rempile. Il a réaffirmé sa détermination à poursuivre les projets initiés lors de son précédent mandat, notamment l'amélioration des infrastructures sportives, la fourniture des équipements et des infrastructures.

Noël Kokou Tadegnon s'engage à apporter du soutien au championnat scolaire. "On va poursuivre ce qu'on a commencé avec la formation des enfants, Pour le championnat scolaire, on va accentuer le travail dans les écoles. Parallèlement, on va développer le volley-ball à la base auprès des enfants, à l'école comme en dehors",



Noël Tadégnon

a souligné Noël Kokou Tadegnon. Le nouveau bureau exécutif est composé comme suit. Président : Noël Tadegnon ; 1er Vice-président : Koffi Afangbedji ; 2e Vice-président : Maléki Nzonou ; Secrétaire général : Kofi Kékéli Agoh ; Secrétaire général adjoint : Alfred Dare ; Trésorier général : Komlan Kognanou ; Trésorier général adjoint : Dodo Pisso ; Conseiller : Ybrahima Baba.

Élu pour la première fois en mai 2022 à la tête de Fédération togolaise de volleyball, Noël Tadégnon, a redoré le blason de cette discipline en termes de partenariats, de compétitions nationales et internationales, d'équipements, de mises en œuvre des projets à la base dans les établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire national.

Attipoe Edem Kodjo

Carnet noir

Sodjinè Aziamalé, une étoile éteinte

Le drapeau du football togolais est en deuil. Sodjinè Aziamalé, président du District de Football Préfectoral d'Agoè-Nyivé (DFPAN), s'est éteint soudainement, le vendredi 29 novembre dernier.

Élu à la tête du bureau exécutif de la Jeunesse Club d'Agoè-Nyivé (JCA), un club évoluant en deuxième division togolaise de football, Sodjinè Aziamalé, 34 ans laisse orphelin le football à la base. Enthousiaste et visionnaire, il portait de grandes ambitions pour le développement de cette équipe, déterminé à redorer son blason et à mobiliser la communauté locale autour du projet.

Travailleur infatigable et leader intrépide, Sodjinè Aziamalé s'était imposé comme une figure clé du football local grâce à son dévouement et son remarquable travail à la tête du DFPAN. Son départ brutal met fin à une carrière prometteuse, marquée par un engagement profond pour le progrès du football à Agoè-Nyivé et au-delà.

Les hommages affluent de tous horizons pour saluer la mémoire de cet homme passionné, dont les rêves pour la JCA resteront inachevés. La communauté sportive



Sodjinè Aziamalé

togolaise, endeuillée, adresse ses condoléances à sa famille et à ses proches. Sodjinè Aziamalé laisse l'image d'un leader exemplaire, parti trop tôt.

A.E. Kodjo

Togo/Lutte contre le Sida

Suite de la page 6

Créer un environnement favorable aux populations clés

... En ce qui concerne la prévention, les pouvoirs publics sont surtout présents sur le terrain du dépistage, la prévention, la sensibilisation et l'implication collective. En 2021 par exemple, plus de 530 000 personnes ont été dépistées et 14 millions de préservatifs ont été distribués. Le Togo est l'un des rares pays où la lutte contre le VIH a donné des résultats satisfaisants malgré la crise sanitaire liée à la covid-19. Maintenant, il est question d'atteindre l'objectif des trois 95 : 95% des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissant leur statut, 95% d'entre elles recevant un traitement antirétroviral (ARV) et 95% de celles-ci ayant une charge virale supprimée.

Solutions futures mondiales : confier le leadership aux communautés

Le monde peut mettre fin au sida, avec des communautés qui montrent la voie. Les organisations

communautaires de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque ou touchées par le virus sont en première ligne des progrès de la riposte au VIH. Les communautés relient les personnes aux services de santé publique centrés sur la personne, instaurent la confiance, innovent, surveillent la mise en œuvre des politiques et des services et responsabilisent les prestataires.

Toutefois, les communautés sont freinées dans leur leadership. La raréfaction du financement, les obstacles politiques et réglementaires, les contraintes de capacité et les mesures de répression sur la société civile et les droits fondamentaux des populations marginalisées entravent les progrès des services de soins et de prévention du VIH. Si ces obstacles sont éliminés, les organisations dirigées par des communautés peuvent donner encore plus d'élan à la riposte mondiale au VIH, en multipliant les progrès

pour mettre fin au Sida. La Journée mondiale de lutte contre le sida 2023 souligne que pour libérer tout le potentiel du leadership communautaire pour mettre fin au Sida, les rôles de leadership des communautés doivent être au cœur de tous les plans et programmes de lutte contre le VIH, ainsi que dans leur rédaction,

permettre l'élargissement requis, et être correctement soutenus et rémunérés. « Ne pas mettre fin au sida coûte plus cher que d'y mettre fin ». Les obstacles aux rôles de leadership des communautés doivent être éliminés.

Un environnement réglementaire favorable est nécessaire pour faciliter

marginalisées, pour faire avancer la riposte au VIH dans le monde. « Abolir les lois discriminatoires, adopter des lois protectrices ». Les communautés sont à la tête de la Journée mondiale de lutte contre le sida et, dans le monde entier, façonnent les événements et personnalisent les appels détaillés en fonction de leurs besoins spécifiques.

Dans son rapport intitulé « Confier le leadership aux communautés », l'Onu Sida révèle que le monde peut mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, mais uniquement si les communautés sont pleinement intégrées et bénéficient d'un financement suffisant pour montrer la voie. Il met en évidence la manière dont le sous-financement et les obstacles freinent leur travail et entravent les efforts visant à mettre un terme au Sida.



leur budgétisation, leur mise en œuvre, leur suivi et leur analyse. « Rien pour nous sans nous ». Les rôles de leadership des communautés doivent être financés de manière complète et fiable pour

le rôle des communautés dans la prestation des services de lutte contre le VIH, pour garantir l'espace de la société civile et pour protéger les droits humains sans exception, y compris des communautés

Attipoe Edem Kodjo



Dakar, le 19 novembre 2024

Communiqué de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest relatif à la réunion du Comité de Politique Monétaire

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) organise la quatrième réunion de son Comité de Politique Monétaire au titre de l'année 2024, le mercredi 4 décembre 2024 à son Siècle, à Dakar.

A l'issue de la rencontre, les principales décisions sur les taux directeurs et le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques seront annoncées au public.

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar - Sénégal

Tél. (221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

Télécommunications

L'Arcep joint les médias à sa tournée nationale à l'écoute des consommateurs

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a débuté, le 25 novembre 2024, sa cinquième tournée nationale d'information à l'endroit des médias. Dénommée « L'Arcep à l'écoute des consommateurs des services des communications électroniques », la première rencontre a été faite, le 27 novembre dernier, à Tsévié.

En collaboration avec l'Office togolais des médias (OTM), l'Arcep a réuni, à Tsévié plus de soixante-dix (70) professionnels de médias du Grand-Lomé et de la région Maritime. L'autorité de régulation a outillé les journalistes sur ses attributions et l'écosystème de la régulation des communications électroniques, notamment la qualité de service, de couverture, de disponibilité de service, l'enquête de satisfaction organisée régulièrement, l'arnaque.

L'objectif est de « Permettre aux médias de parler du secteur dans les mots qui lui sont propres, il nous a paru nécessaire de former les professionnels sur quelques

notions essentielles dans les télécommunications. Il n'y a plus de doute qu'il doit exister une relation intrinsèque entre consommateur et le droit de la concurrence. Un consommateur averti peut valablement influencer la concurrence. Et pour

participer de manière active et objective aux enquêtes de satisfaction pour permettre à l'Arcep de jauger », a expliqué le paneliste Francis Tabati, chef service Contentieux et Protection des consommateurs à l'Arcep.



Photo de famille

le faire, il faut soit formé et informé. C'est les journalistes qui sont les vecteurs par lesquels l'Arcep veut atteindre un plus grand nombre de consommateurs formés et sensibilisés sur leurs droits et obligations. Les populations doivent

Concernant l'arnaque les populations sont victimes, « C'est une question récurrente, un fléau et il est important de sensibiliser les populations à cela. Les médias sont un vecteur important pour assurer cette sensibilisation

», a fait savoir le second intervenant Sylvanus Awutey, chef service affaires juridiques et réglementaires de l'Arcep.

« Encore une fois, l'occasion nous a été donnée de mieux comprendre les contours des télécommunications afin de les expliquer en langage simple aux populations. Par exemple, la qualité des services est impactée par

Les consommateurs étant au cœur du sujet, l'Arcep est en partenariat avec l'Association des consommateurs du Togo (ACT), et le Mouvement Martin Luther-King (MMLK), la Ligue togolaise des consommateurs (LTC). « Avec le 4e pouvoir (les médias, NDLR), il faut veiller à ce que les thématiques, le langage des télécommunications soient bien connus et transmis aux populations. L'ACT, la LTC et le MMLK avons un dénominateur commun, celui de défendre les intérêts et les droits des consommateurs. Nous travaillons à ce que les opérateurs soient plus accessibles aux consommateurs », a dit Edoh Komi, président du MMLK.

Après Tsévié, la tournée se poursuivra dans onze autres villes (Aného, Anié, Atakpamé, Bassar, Dapaong, Kara, Kpalimé, Mango, Niamtougou, Notsè, Sokodé), avec les professionnels des médias des dites localités et prendra fin le 14 décembre 2024.

Attipoe Edem Kodjo

Promo
Conso
C'magik!

Consomme chaque jour
et gagne des lots.

#Ose
Passer
À l'Action!

G-COM

Tape ***5050#**

Un monde nouveau vous appelle.

Moov
Africa